

H. --- CHRONIQUES

Le marché marocain des assurances de 1952 à 1954 (1)

Considérations générales

Après avoir connu en 1952 un développement notable des primes émises, le portefeuille « Assurances » du Maroc a enregistré en 1953 et 1954 un rythme d'accroissement nettement plus faible bien que légèrement supérieur au cours de cette dernière année.

Exception faite pour la branche accidents du travail en 1952, une tendance à l'équilibre technique se manifeste dans les catégories importantes par suite d'une réduction des bénéfices techniques pour les branches bénéficiaires et d'une diminution des pertes techniques pour les branches déficitaires.

Cette tendance est due à partir de l'année 1953 aux effets de nouveaux tarifs mis en vigueur en « Accidents du Travail » et en « Automobile », ainsi qu'à l'aggravation des conditions d'exploitation de la branche incendie et de la branche maritime. De plus, pour cette dernière catégorie, la tarification obligatoire des « Facultés » a été suspendue par un arrêté du 30 octobre 1954. Seules les assurances « Corps » dont les résultats sont loin d'être satisfaisants demeurent soumis à des tarifs obligatoires.

Il convient toutefois de prévoir que, si la catégorie « Accidents du Travail » doit bénéficier en 1955 et surtout en 1956 d'une augmentation des primes de 25 % destinée d'ailleurs, à concurrence de 15 %, à compenser des charges sociales nouvelles, il n'en est pas de même en branche automobile. L'accroissement continu du coût moyen des sinistres rendra certainement nécessaire une nouvelle augmentation de tarifs sans laquelle certaines compagnies effectuant ces opérations au Maroc ne pourraient peut-être pas fonctionner en présentant des garanties financières satisfaisantes.

Le Comité Consultatif des Assurances Privées s'est réuni trois fois au cours de cette période, les 28 avril 1952, 4 mai 1953 et 18 mai 1954. Il a évoqué, en 1952, le problème de la politique à suivre pour l'agrément de sociétés nouvelles, celui de la franchise en matière d'assurance responsabilité civile automobile, ainsi que ceux de l'assurance des automobilistes étrangers et du fonds de garantie automobile. Cette dernière question a été à nouveau examinée en 1953 en même temps que celle de la mise en vigueur d'un nouveau tarif automobile. La réunion de 1954 a permis de son côté l'étude de diverses mesures destinées à accroître les garanties financières locales offertes à leurs assurés par les Compagnies d'assurances. Ces projets ont été par la suite pour la plupart formalisés par des textes. Mais, par suite de certaines difficultés d'application, le Fonds de garantie automobile n'a pu entrer en vigueur que le 1^{er} novembre 1955.

Les valeurs représentatives des réserves techniques se sont accrues durant cette période de plus de 11.500 millions de francs dont une bonne partie a été investie au Maroc. Cette « épargne collective » atteint 18.500 millions au 31 décembre 1954. C'est dire tout le rôle que jouent les sociétés d'assurances dans le développement économique et social du pays. Sur ce montant, 72,07 % était investi sur place au 31 décembre 1954, sans compter les espèces et les créances qui représentaient encore 10,18 % et qui ne sont en réalité que des valeurs en instance d'investissement.

Malgré cet accroissement continu des opérations d'assurances, il ne faut pas se dissimuler que dans son ensemble, le public n'a pas encore compris suffisamment le caractère social des institutions d'assurances ainsi que les principes mutualistes qui régissent le fonctionnement des Compagnies d'assurances, même s'il s'agit de sociétés par actions. Le fait pour ces entreprises de vendre une « garantie », service abstrait et de réalisation éventuelle à échéance plus ou moins éloignée, constitue un handicap sérieux du point de vue commercial. Il faut à cet égard créer et développer au maximum une propagande collective destinée à éduquer le public. Il est indispensable de lui faire comprendre qu'une poursuite continuelle et forcément inefficace entre le taux des primes et le coût des sinistres ne peut constituer une solution. Dans certaines branches tout au moins, des taux trop élevés deviendraient rapidement un obstacle au développement économique en général. Les assurés doivent se persuader que seule une réduction de la fréquence et du coût des accidents peut permettre une stabilisation suivie d'une réduction des tarifs appliqués. Mais ici, comme en beaucoup d'autres matières, les intéressés ne doivent pas compter exclusivement sur l'Etat.

Etude des opérations réalisées

Ensemble des catégories

Les primes émises ont augmenté dans l'ensemble de 41,94 % en 1952, de 16,99 % en 1953 et de 19,19 % en 1954. Si l'on examine le pourcentage d'augmentation des primes de chaque branche, on constate, parmi les branches importantes, que le coefficient de la catégorie « Tous véhicules » est plus élevé que la moyenne alors que celui des « Accidents du travail » reste en dessous.

D'après la nationalité des sociétés, les sociétés françaises sont en tête avec 67,87 % des primes émises en 1953 et 69,89 % pour 1954, les sociétés marocaines venant en seconde position avec 19,06 % en 1953 et 18,14 % en 1954. Viennent ensuite les sociétés britanniques (7,61 % en 1953 et 6,87 % en 1954) et les sociétés suisses (2,77 % en 1953 et 2,67 % en 1954), le reliquat comprenant des sociétés de nationalités diverses : espagnoles, américaines, italiennes, etc...

(1) N.D.L.R. — Pour les années 1948 à 1951, cf. Bulletin économique et social du Maroc, vol. XIII, n° 46, vol. XIV, n° 50, vol. XV, n° 53, et vol. XVI, n° 56.

Si l'on indexe les chiffres statistiques des primes émises depuis 1941 et des charges correspondantes sur les prix de détail, on peut suivre, en francs constants, l'évolution réelle des opérations d'assurances au Maroc :

FRANCS CONSTANTS (en milliers de francs)

Années	Primes émises	Sinistres payés	Autres charges
1941	183.253	34.228	47.565
1942	170.916	37.801	57.396
1943	148.670	38.094	48.126
1944	131.511	40.688	44.223
1945	143.688	32.593	86.237
1946	155.082	41.219	100.219
1947	187.899	53.579	126.992
1948	240.168	57.438	163.349
1949	270.413	158.002	218.536
1950	325.152	137.469	215.856
1951	391.374	192.540	238.463
1952	494.626	226.111	312.682
1953	562.088	257.107	334.554
1954	679.474	335.204	370.628

Les chiffres de l'année 1954 représentent, pour les primes émises, 3,71 fois ceux de 1941 contre 3,07 fois en 1953 et 2,70 fois en 1952. Mais cette proportion est de 9,79 fois pour les sinistres payés contre 7,51 fois en 1953 et 6,61 fois en 1952 et de 7,79 fois pour les autres charges contre 7,03 fois en 1953 et 6,57 fois en 1952.

Les charges ont donc augmenté deux fois plus que les primes et ce simple fait mesure l'aggravation de l'équilibre des opérations d'assurances.

Cet équilibre technique s'établit ainsi pour 100 francs de primes en 1954 :

RUBRIQUES	MONTANT en milliers de F	%
Sinistres payés	5.648.194	49,33 %
Frais généraux et commissions	3.263.288	28,50 %
Autres charges	2.981.792	26,05 %
TOTAL	11.893.274	103,88 %

Compte tenu des bénéfices financiers, l'ensemble des opérations locales d'assurances est donc en très léger bénéfice en 1954, alors que l'année 1953 avait été marquée par une compensation à peu près exacte du déséquilibre technique par les bénéfices financiers et que l'année 1952 était encore en déficit même en tenant compte de cette compensation. Il y a donc incontestablement un progrès dans la gestion de l'ensemble des opérations d'assurances au Maroc.

Mais cette péréquation entre des branches très diverses, qui sont rarement toutes pratiquées par une même société, demeure théorique.

Opérations par branche

Seules les catégories les plus importantes feront l'objet d'un bref examen.

Opérations d'assurances sur la vie

Les primes émises augmentent de 15,15 % en 1954 contre 14,73 % en 1953 et 29,83 % en 1952. La proportion des assurances de groupes, qui s'élevait à 55,96 % des primes émises en 1952, atteignait 56,11 % en 1953 et 58,99 % en 1954. La branche populaire demeure peu importante.

Si l'on indexe le montant des primes d'assurances vie émises en 1954 sur les prix de détail on obtient le chiffre de 60.873.000 francs soit 2,48 fois les primes de 1941 contre 2,13 fois en 1953. Or, depuis 1941, cette branche a bénéficié de l'apport important des assurances de groupes qui n'existaient pratiquement pas à cette première date. On mesure donc là la baisse réelle des opérations de la grande branche depuis le dernier conflit.

Les capitaux assurés représentent pour l'ensemble de cette branche 59.000 francs par tête d'habitant non marocain contre 51.000 francs en 1953 et 44.000 francs en 1952.

La moyenne assurée par contrat « grande branche » était de 325.000 francs en 1952, 377.000 francs en 1953 et 441.000 francs en 1954. Il y avait, au 31 décembre 1954, pour cette sous-catégorie, 23.593 contrats de capitaux et 302 contrats de rentes.

Dans l'ensemble le total des charges est supérieur de 2,79 % aux primes émises contre 2,21 % en 1953 et 7,31 % en 1952.

Opérations d'assurances contre les accidents du travail

Les primes émises en accidents du travail n'ont augmenté que de 7,27 % en 1954 contre 12,36 % en 1953 et 41,51 % en 1952. Cette diminution continue du pourcentage d'accroissement des primes provient certainement pour partie d'un ralentissement dans l'activité économique du pays, surtout dans certaines professions, mais aussi de déclarations tardives des salaires par les employeurs ainsi que de dissimulations dans ces déclarations.

En indexant les primes sur les prix de détail, on obtient le chiffre de 131.208.000 francs en 1954 soit 7,41 fois plus que le montant des primes de l'année 1941 contre 6,81 fois plus en 1953. L'augmentation est ici plus sensible qu'en branche vie car cette branche, basée sur les salaires payés, mesure le développement économique du pays, qui est particulièrement marqué depuis la fin des hostilités.

L'ensemble des charges excède de 13,78 % le montant des primes de 1954 contre 19,83 % en 1953 et 34,89 % en 1952.

Mais cette amélioration de la gestion est en partie factice car en isolant les exercices successifs 1952, 1953 et 1954 on constate une aggravation continue du coût moyen des sinistres ainsi que du pourcentage des sinistres aux primes. Aussi cette constatation, ainsi que l'intervention de nouvelles lois sociales qui sont venues accroître les charges des entreprises, ont amené l'administration à ne pas s'opposer à une augmentation de 25 % des primes accidents du travail, demandée par les groupements professionnels en 1955.

Opérations d'assurances automobiles

Les primes émises en branche automobile augmentent de 25,82 % en 1954 contre 29,63 % en 1953 et 75,72 % en 1952. L'indexation de ces primes sur les prix de détail nous donne en 1954 le chiffre de 254.105.000 francs soit

15,80 fois plus qu'en 1941 contre 12,38 fois plus en 1953. Le développement du parc automobile marocain a influé considérablement sur cette proportion ainsi que le fait de prendre pour base l'année 1941, première année où les sociétés agréées au Maroc ont fourni des résultats complets au contrôle local des assurances.

L'ensemble des charges excède en 1954 de 16,31 % les primes émises, contre 18,33 % en 1953 et 26,18 % en 1952. L'application du tarif 1953, supérieur en moyenne de 45 % sur le précédent, qui avait entraîné en 1953 une diminution du déficit de 12,81 % a provoqué en 1954 une nouvelle amélioration de 3,45 %. Il se confirme donc que l'aggravation continue du coût des accidents vient annihiler en partie le résultat qu'auraient normalement dû entraîner les augmentations de tarifs.

En étudiant rapidement les résultats enregistrés par sous-catégories, on constate pour les « transports publics de voyageurs », une amélioration substantielle qui succède à une aggravation importante en 1953. Il en est de même pour les transports publics de marchandises. Mais il faut insister sur le fait que les statistiques de ces deux sous-catégories ont une base étroite qui favorise le jeu des influences accidentelles.

En revanche les « transports privés » et les « autres véhicules automobiles » s'améliorent de façon continue au cours de cette période. Les statistiques ont ici une base beaucoup plus large qui leur confère une valeur plus sûre.

Mais la persistance de l'aggravation du coût moyen laisse présager une reprise de l'aggravation des charges si une augmentation des primes n'est pas réalisée.

Opérations d'assurances contre l'incendie

Les primes émises en assurance incendie ont augmenté 29,45 % en 1954 contre 15,88 % en 1953 et 25,73 % en 1952. Traduites en francs constants ces primes représentent pour 1954 : 72.217.000 francs, soit 4,30 fois plus qu'en 1941 contre 3,28 fois plus pour 1953.

Cette branche demeure toujours bénéficiaire, bien que le bénéfice technique soit en diminution continue. Les charges sont inférieures de 14,05 % aux primes émises en 1954 contre 17,87 % en 1953 et 28,12 % en 1952.

Opérations d'assurances maritimes

Les primes émises en assurances maritime qui ne s'étaient accrues que de 1,58 % en 1952, ont diminué de 7,82 % en 1953 et de 2,17 % en 1954. En effet si les primes de la sous-catégorie « Corps de navires » continuent à augmenter, celles de la sous-catégorie « Facultés » sont en diminution régulière.

Il est intéressant de constater à cet égard que, en francs constants, les primes 1954 ne représentent que 49.203.000 francs contre 101.137.000 francs en 1941 soit une diminution de plus de 50 %. Ceci est dû certainement à

une diminution générale des taux de primes ainsi qu'à une certaine stagnation du commerce extérieur du Maroc.

Dans l'ensemble les charges ne sont inférieures que de 2,21 % aux primes émises contre 26,30 % en 1953. Les mauvais résultats des « Corps de navires » viennent en effet compenser ceux plus favorables des « Facultés ».

Représentation des réserves techniques

L'ensemble des réserves techniques par les Compagnies sont tenues de représenter est passé de 11.032 millions au 31 décembre 1952 à 14.542 millions au 31 décembre 1953 et à 18.212 millions au 31 décembre 1954.

Les valeurs représentatives de ces réserves atteignent 89,65 % du montant à représenter au 31 décembre 1952, 97 % au 31 décembre 1953 et 101,76 % au 31 décembre 1954. Mais il faut ajouter que si cette amélioration de la couverture des réserves est bien réelle et due aux efforts du contrôle, elle dissimule cependant des différences sensibles suivant les sociétés dont certaines ont une couverture excédentaire tandis que d'autres ont des insuffisances.

Le rapport de l'ensemble des valeurs représentatives aux primes émises est également en augmentation : 134 % en 1952, 151 % en 1953 et 162 % en 1954. Ceci résulte du renforcement des garanties demandées aux sociétés d'assurances qui vient ainsi accroître la sécurité des assurés.

Les valeurs déposées se répartissent ainsi :

VALEURS	1952	1953	1954
Valeurs marocaines .	60,00	59,85	58,72
Immeubles (au Maroc)	17,05	16,92	13,35
Valeurs françaises ..	14,92	18,50	16,69
Valeurs étrangères ..	1,28	0,95	0,96
Prêts	0,33	0,19	0,10
Espèces	5,76	3,33	4,89
Créances exigibles ..	0,66	0,26	5,29
TOTAL	100,00	100,00	100,00

La proportion des valeurs marocaines décroît régulièrement. De plus, le rythme des placements en émissions du Gouvernement chérifien diminue dans des proportions plus importantes encore, tandis que les souscriptions aux emprunts des sociétés concessionnaires sont en augmentation très sensible.

Les valeurs marocaines ajoutées aux immeubles représentent 77,05 % des placements réglementés en 1952, 76,77 % en 1953 et 72,07 % en 1954.

Les sociétés d'assurances ont investi au Maroc au cours de cette période 8.061 millions de francs, dont 1.375 millions en immeubles.

J. ROUCHÉ.

Statistiques 1952-1953-1954

(en milliers de francs)

Catégories d'opérations	Années	Primes émises	Sinistres payés	Frais généraux et commissions	Augmentation des réserves et divers	Total des charges	% des charges aux primes
Vie	1952	776.371	150.851	183.622	498.636	833.109	107,31
	1953	890.752	187.122	214.767	508.568	910.457	102,21
	1954	1.025.713	220.809	266.096	554.856	1.041.761	101,56
Capitalisation	1952	123.268	27.869	39.350	81.586	148.805	120,71
	1953	149.699	35.537	40.103	82.455	158.095	105,61
	1954	160.705	45.830	46.117	76.445	168.392	104,78
Accidents du travail .	1952	1.834.335	1.165.288	487.625	821.458	2.474.371	134,89
	1953	2.061.051	1.353.100	539.371	577.230	2.469.701	119,83
	1954	2.210.861	1.738.516	581.705	195.353	2.515.574	113,78
Automobile	1952	2.625.124	1.279.625	842.272	1.190.549	3.312.446	126,18
	1953	3.403.058	1.675.901	1.048.272	1.302.581	4.026.754	118,33
	1954	4.281.676	2.071.021	1.323.153	1.586.058	4.980.232	116,31
Aviation	1952	371.072	112.137	53.153	38.647	203.937	54,96
	1953	353.035	161.615	43.206	148.726	353.547	100,15
	1954	444.546	113.440	54.113	44.776	212.329	47,76
Accidents corporels ...	1952	223.346	126.246	70.537	55.337	252.120	112,88
	1953	340.803	148.470	93.420	76.252	318.142	93,35
	1954	388.735	167.890	102.145	96.031	366.066	94,17
Incendie	1952	811.221	197.732	276.166	109.219	583.117	71,88
	1953	940.015	275.652	323.086	173.290	772.028	82,13
	1954	1.216.863	500.364	401.198	144.351	1.045.913	85,95
Responsabilité civile ..	1952	186.948	50.779	56.120	— 915	105.984	56,69
	1953	211.456	41.316	71.302	29.081	141.699	67,01
	1954	253.934	53.529	82.240	45.681	181.450	71,45
Grele	1952	146.354	33.817	20.701	1.087	55.605	37,99
	1953	155.895	47.731	19.571	17.518	84.820	54,41
	1954	174.694	37.493	21.386	29.675	88.554	50,69
Maritime	1952	919.410	564.267	239.909	18.390	822.558	89,46
	1953	847.500	377.213	233.557	13.814	624.584	73,70
	1954	829.072	532.371	242.716	35.709	810.796	97,79
Risques divers	1952	119.011	23.826	37.350	21.753	82.929	69,68
	1953	118.747	29.430	40.835	11.313	81.578	68,70
	1954	184.606	65.477	51.588	54.376	171.441	92,87
Réassurances	1952	74.330	21.011	27.269	45.210	93.490	125,76
	1953	134.075	60.875	45.478	63.738	170.091	126,86
	1954	277.728	101.454	90.831	118.481	310.766	111,90
TOTAL	1952	8.210.790	3.753.448	2.334.066	2.880.957	8.968.471	109,23
	1953	9.606.086	4.393.962	2.712.968	3.004.566	10.111.496	105,26
	1954	11.449.133	5.648.194	3.263.288	2.981.792	11.893.274	103,88